

INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.756.223,20 Euros
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS
SIRET : 317 480 135 000 43

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENTÉ À

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023

(Exercice clos le 31/12/2022)

(Rapport sur la gestion du groupe et contrôle interne inclus)

- MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
Monsieur Bernard LAFFORET Président, Directeur Général	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2024
Monsieur Michel KOUTCHOUK DG Délégué, Administrateur	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2024
Madame Josyane MULLER DG Délégué, Administrateur	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2024
Madame Hélène KERMORGANT Administrateur	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2024
Monsieur Alain HALLEREAU Administrateur	6 ans	29 mai 2019	AG de mai 2025
Monsieur Dominique MAZURIER Administrateur représentant les salariés	3 ans	20 novembre 2020 (élection)	AG de mai 2023

- DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, NON ADMINISTRATEURS -

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
Monsieur Eric FABRETTI	6 ans	31 mai 2018	CA de mai 2024

- COMMISSAIRES AUX COMPTES -

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
AUDIT CONSULTANTS Associés Représenté par Monsieur Sarkis CANLI	6 ans	25 mai 2022	AG de mai 2028
CONSTANTIN ASSOCIES Représenté par Madame Cécile REMY	6 ans	25 mai 2022	AG de mai 2028

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour, en **Assemblée Générale Mixte**, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, vous présenter les résultats du groupe qu'elle contrôle, ses perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice et l'affectation des résultats.

LE GROUPE INFOTEL

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

En 2022, **Infotel** a enregistré un chiffre d'affaires de 300,4 M€, en croissance de 14,0 % par rapport aux 263,4 M€ de 2021. Cette performance est deux fois supérieure aux prévisions de croissance du secteur à 7,5 % pour 2022.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services s'établit à 289,9 M€ en progression de 13,7 %, confirmant la demande toujours très soutenue des grands comptes pour accompagner leur transformation digitale. Dans les Services, **Infotel** confirme son fort ancrage dans le secteur Banque – Finance qui représente 40,9 % du chiffre d'affaires. Le secteur Industrie totalise 27,0 % du chiffre d'affaires. Dans ce secteur, Airbus a relancé ses investissements et le partenariat avec le constructeur s'est renforcé sur l'année avec les directions métiers du Groupe. Les Services – Transports qui représentent 17,2 % de l'activité poursuivent leur développement. L'Assurance – Retraite ressort à 11,6 % et l'Administration à 3,3 %, respectivement du chiffre d'affaires.

Sur un marché toujours caractérisé par des tensions dans le recrutement, le groupe **Infotel** a démontré en 2022 son fort potentiel d'attractivité pour poursuivre le renforcement de ses équipes. Ainsi, avec l'intégration de 636 nouveaux collaborateurs depuis le début de l'année (contre 474 l'an dernier), le total des forces productives est porté à fin décembre à 2 992 personnes. Le taux d'intercontrats reste très faible sur l'ensemble de l'année à 0,9 %.

L'activité **Logiciels** affiche une solide croissance sur l'année à 24,2 % et dépasse le seuil des 10 M€ en 2022 à 10,5 M€. Les royalties IBM sur le 4^e trimestre s'élèvent à 1,2 M€ et à 5,0 M€ sur la totalité de 2022, enregistrant ainsi une hausse de 29,1 %. La suite logicielle Orlando à destination de la documentation technique d'avions poursuit son rythme de développement commercial très dynamique avec la signature de deux nouveaux contrats avec les compagnies IndiGo et Oman Air. **Infotel** a conclu par ailleurs un accord avec Airbus pour intégrer le logiciel Orlando dans ses avions en remplacement du logiciel actuellement utilisé par le constructeur et une redevance sera ainsi versée pour chaque avion équipé.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 29,8 M€ contre 21,9 M€ un an auparavant. Le taux de marge opérationnelle courante est de 9,9 % contre 8,3 % en 2021, avec un taux de sous-traitance en augmentation pour atteindre 43,7 % du chiffre d'affaires (contre 41,3 % en 2021). À l'inverse la part relative des coûts du personnel diminue par rapport au chiffre d'affaires, représentant 37,8 % du chiffre d'affaires (contre 41,6 % en 2021).

Le résultat net part du Groupe ressort à 20,3 M€ soit une marge nette de 6,8 % du chiffre d'affaires contre 5,2 % l'an dernier. Les résultats de l'exercice se sont également traduits par une augmentation de la trésorerie : avec une capacité d'autofinancement avant impôts de 38,8 M€, un besoin en fonds de roulement et des investissements maîtrisés, **Infotel** a augmenté sa trésorerie de 5,0 M€ en 2022. La situation financière de **Infotel** au 31 décembre 2022 est ainsi encore renforcée avec 115,1 M€ de capitaux propres, aucun endettement significatif et une trésorerie de 112,8 M€ à la clôture de l'exercice. Ceci nous a permis de proposer, lors du Conseil d'administration du 22 mars 2023, le versement d'un dividende de 2 euros par action représentant un peu plus de la moitié du résultat net.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 300 418 k€ pour l'exercice 2022 contre 263 441 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une augmentation de 14,0 %.

L'année 2022 a été portée par une croissance dynamique de 13,7 % de l'activité Services (96,50 % du CA) qui passe de 254 971 k€ à 289 896 k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 24,2 % (3,50 % du CA) qui passe de 8 471 k€ à 10 522 k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 12,07 %. Elles passent de 241 492 k€ en 2021 à 270 632 k€ en 2022.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 29 785 k€ et représente 9,91 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 21 949 k€ en 2021 et représentait 8,33 % du chiffre d'affaires, soit une hausse de 1,58 point.

Le résultat financier est de (619) k€ contre (354) k€ pour l'exercice précédent lié à l'application de la norme IFRS 16 (locations).

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 7 914 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 20 314 k€ contre 13 702 k€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à la somme de 113 087 k€.

La variation des capitaux propres part du Groupe de 9 920 k€ s'explique par les éléments suivants :

- résultat 2022 : + 20 314 k€ ;
- distribution de dividendes de l'assemblée du 25 mai 2022 : (11 021) k€ ;
- variation de capital : néant ;
- variation des réserves consolidées : néant ;
- variation des primes liées au capital : néant ;
- variation de la réserve de conversion : (109) k€ ;
- impact des mouvements sur actions propres : (60) k€ ;
- variation actuarielle : 739 k€ ;
- attributions actions gratuites : néant ;
- autres variations : + 57 k€.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022, le Groupe est constitué de ses filiales françaises, Infotel Conseil et OAIO détenues respectivement à 100 % et 65 % par **Infotel**. La société Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS, qui elle-même détient 100 % de la société Collaboratif Portail Services.

Le groupe **Infotel** a également une présence à l'international grâce à ses filiales étrangères implantées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et à Monaco : les sociétés Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Infotel Monaco sont détenues à 100 % et sa filiale au Royaume-Uni, Infotel UK Consulting Ltd, est détenue à 51 %.

Infotel s'est également implanté en Inde pour renforcer ses projets internationaux. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Smurk IT India Private Ltd.

RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été établis selon les mêmes règles et principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2022 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2021, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1er janvier 2021.

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2022 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2022 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2021, à

l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1er janvier 2021.

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2022

Textes adoptés par l'Union Européenne :

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2022 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Infotel au 31 décembre 2022. Elles concernent principalement :

- Amendements à la norme IFRS 3 - Mise à jour du cadre conceptuel. Améliorations annuelles des IFRS
- Cycle 2018 / 2020 (amendements mineurs des normes IFRS 1, IFRS 9, IAS 41, IFRS 16).
- Amendements à la norme IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat.
- Amendements à la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant la mise en service.

Autres normes, interprétations, amendements et décisions de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC)
- Conclusions de l'IFRS IC relatives aux coûts d'implémentation et d'accès à des applications sur le Cloud (IAS 38– Immobilisations incorporelles).

L'IASB a validé en avril 2021 la position de l'IFRS IC portant sur les critères de capitalisation en immobilisations incorporelles des coûts de configuration et d'adaptation des logiciels acquis en mode SaaS. Seules les prestations aboutissant à la création d'un code supplémentaire contrôlé peuvent être éligibles, les autres étant constatées en charges. Le Groupe n'a pas constaté d'impact significatif sur ses états financiers lié à cette position de l'IFRIC.

- IFRS 9 Instruments financiers et IAS 20 Subventions publiques.
- IAS 7 États des flux de trésorerie – Dépôts à vue faisant l'objet de restrictions.
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients – Agent/Principal : Revendeur de logiciels.

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes comptables ou interprétations non obligatoires au 31 décembre 2022 et non adoptées par anticipation par le Groupe

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :

Amendements à la norme IAS 1 - Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables.

- Ces amendements visent à clarifier les informations à fournir dans les états financiers sur les méthodes comptables significatives (« material » au sens d'IAS 1). Le Practice Statement 2 « Making materiality judgements » est mis à jour avec l'ajout d'une démarche d'analyse du caractère significatif de l'information en matière comptable et des exemples d'application des principes d'IAS 1 amendés.

- Amendements à la norme IAS 8 - Définition d'une estimation comptable.

Ces amendements ont pour objectif de définir la notion d'estimation comptable comme étant « un montant monétaire dans les états financiers qui est sujet à des incertitudes en ce qui concerne son évaluation ». Ils précisent également qu'une entité élabore des estimations comptables si les méthodes comptables requièrent que des éléments des états financiers soient évalués d'une façon qui implique une incertitude de mesure (montants monétaires non observables directement).

- Amendements à la norme IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Ces amendements précisent qu'il convient de comptabiliser l'impôt différé sur les transactions pour lesquelles l'entreprise comptabilise à la fois un actif et un passif telles que les contrats de location.

- Norme IFRS 17 - Contrats d'assurance (en remplacement d'IFRS 4).

- Normes IFRS 17 et IFRS 9 - Première application, informations comparatives.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables postérieurement au 31 décembre 2022 mais non encore adoptés par l'Union Européenne

- Amendements à la norme IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants.

Ces amendements visent à préciser les critères de classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant.

- Amendement à la norme IFS 16 – passif de location dans le cadre d'une cession bail.

L'entrée en vigueur de ces amendements est prévue au 1^{er} janvier 2024.- Amendements à la norme IAS 1

INFORMATION SUR LES RISQUES DE MARCHÉ ET LES RISQUES PAYS

Les assurances souscrites par le groupe **Infotel** en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur concernent :

- la responsabilité civile ;
- l'ensemble des immobilisations corporelles ;
- les locaux loués ;
- les départs à la retraite ;
- les dirigeants.

L'ensemble de ces contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue, en concertation et avec l'expertise du courtier en charge du dossier du groupe **Infotel**.

Le tableau suivant indique le niveau de couverture des principaux risques potentiels au 31 décembre 2022, ainsi que le montant des primes versées en 2022.

Risques	Niveau de couverture (k€)	Montant des primes 2022 (k€)
Responsabilité civile	10 000	61
Départ en retraite	0	0
Dommages matériels et immatériels confondus	4 000	26

L'ensemble des risques est réévalué tous les ans par la Direction générale avec actualisation de chaque contrat en fonction des inventaires ou chiffres d'affaires ou des autres éléments ayant une incidence sur les contrats.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Toutes les données critiques, comme, en particulier, les sources des logiciels, font l'objet de sauvegardes régulières (« back up ») placées en des lieux physiques différents et stockées dans des coffres ignifugés. Il n'y a pas de risque assuré en interne.

• Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

• Risque de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	2 155
Passifs	1 210
Position nette	945

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	3 829
Passifs	2 028
Position nette	1 801

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	106 678
Passifs	95 673
Position nette	11 005

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2022 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 5 683 k€, soit 1,9 % du chiffre d'affaires (contre 4 416 k€ en 2021 représentant 1,7 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 1,9 % du chiffre d'affaires 2021, soit 5 841 k€ (contre 1,4 % du chiffre d'affaires 2021, soit 3 721 k€). Celle réalisée en roupie indienne est de 215 k€.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 4 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 46 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 6 k€.

• Risque de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'un niveau faible d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

• Risque sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

- Actions propres : 179 k€
- Comptes à terme : 45 000 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

• **Risque pays**

L'activité du Groupe étant exercée essentiellement sur le territoire de l'Europe occidentale et les États-Unis, le risque pays est considéré comme marginal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les informations relatives aux délais de paiement pour la société Infotel SA sont exprimées dans les tableaux ci-dessous :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)

En euros	Article D. 441-4 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						14
Montant total des factures concernées (TTC)		12 380	18 680	9 047	108 034	148 040
%		0,14 %	0,21 %	0,10 %	1,20 %	1,65 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours					

	Article D. 441-4 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						19
Montant total des factures concernées (TTC)		0	70 483	7 514	1 119 438	1 197 435
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)		0,00 %	1,07 %	0,11 %	17,05 %	18,24 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 60 jours					

**Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

En euros	Article D. 441-4 II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						46
Montant cumulé des factures concernées <i>(TTC)</i>		74 377	9 300	12 146	(663)	95 160
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année <i>(TTC)</i>		0,83 %	0,10 %	0,14 %	(0,01) %	1,06 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues		0				
Montant total des factures exclues <i>(TTC)</i>		0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours					

	Article D. 441-4 II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						15
Montant cumulé des factures concernées <i>(TTC)</i>		270 313	48 944	88 438	87 196	494 891
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année <i>(TTC)</i>		4,12 %	0,75 %	1,35 %	1,33 %	7,54 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues		0				
Montant total des factures exclues <i>(TTC)</i>		0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :					

POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE ET ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En application des dispositions de l'article L. 22-10-36 alinéa 5 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les mentions relatives à la manière dont le groupe **Infotel** prend en compte les conséquences environnementales de son activité.

Nous exposons également les engagements d'**Infotel** en faveur du développement durable.

POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

Infotel est soucieux de l'impact de ses activités sur l'environnement et sur le développement durable. Ainsi, le Groupe s'efforce de réduire son impact négatif dans les domaines qui le concernent, de respecter la législation et les normes environnementales, et d'améliorer en permanence la performance environnementale de ses activités.

Cette préoccupation pour l'environnement du groupe **Infotel** a été formalisée dans une démarche structurée qui s'est conclue par l'obtention de la certification ISO 14001 le 29 juillet 2011 et son renouvellement le 8 août 2020, confirmée en 2022.

Afin de renforcer son engagement sur la norme ISO14001, **Infotel** s'est engagé fin 2020 dans une démarche numérique responsable. Cet engagement est un projet prometteur d'opportunités et de progrès pour le groupe.

Dans le cadre de ce projet, **Infotel** a signé en décembre 2020 le manifeste **Planet Tech Care** du Syntec numérique. Un responsable du numérique responsable a été nommé pour piloter le projet.

Infotel a signé la charte d'engagement du label **Numérique Responsable** le 16 avril 2021.

À la suite de l'audit de labellisation, le comité de Labellisation du numérique responsable a accordé à **Infotel** le label niveau 2 le 25 mars 2022.

Le label numérique responsable traite des thématiques suivantes : pour exemple, mise en place d'une politique Numérique Responsable, mise en place d'une politique achats responsables, analyse du cycle de vie du matériel, écoconception et formation en interne au numérique responsable.

En 2022, Infotel Conseil a été évaluée par la plate-forme **Ecovadis** et a obtenu la médaille d'argent avec 60/100. Cette évaluation est basée sur les thématiques environnement, sociétal, éthique et achats responsables.

Une autre évaluation ESG a été réalisée en 2020 par Ethifinance et **Infotel** a été évaluée à 69/100 sur l'indice GAIA.

Engagements en faveur de l'Économie circulaire

L'un des enjeux principaux d'**Infotel** est de réduire l'empreinte environnementale des prestations de services proposées. La politique environnementale du Groupe s'appuie sur des actions telles que la formation, la mise en œuvre de moyens de rationalisation de la consommation d'énergie et la mise en place d'un système de collecte sélective de déchets, qui sont exposées ci-après.

Dans le cadre de la démarche du numérique responsable, **Infotel** mène une réflexion sur la mise en place

d'un indicateur sur le pourcentage de matériel informatique recyclable.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Tous les salariés sont sensibilisés dès l'embauche aux valeurs environnementales. Outre le livret d'accueil de la société qui en définit les valeurs, des guides ont été réalisés pour sensibiliser les nouveaux arrivants : « La qualité chez **Infotel** », « Guide de la responsabilité sociale et environnementale », « Recyclage et entretien sur votre lieu de travail ». Le Groupe, dans le cadre de sa démarche ISO 14001, demande à chacun de ses partenaires d'avoir une attitude éco-responsable et privilégie les relations avec les fournisseurs détenteurs d'un label.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Dans le cadre de la certification ISO 14001, le Groupe a mis en place un Système de Management Environnemental (SME) inspiré des exigences de la norme visant l'amélioration permanente de ses performances environnementales.

Le Groupe a mis en place une politique environnementale visant à réduire ses achats et à mieux gérer ses déchets.

Au niveau des achats de papier, **Infotel** privilégie le papier avec les labels PEFC, FSC et EU Ecolabel.

Concernant les achats de PC portables, nous avons retenu le label EPEAT Gold. La quasi-totalité des achats de PC portables respectent ce critère EPEAT Gold en 2022.

Pour l'approvisionnement en électricité, 80 % des sites Infotel en France et à Monaco sont alimentés par de l'énergie avec un certificat Garantie d'origine GO (certificat européen) qui permet d'assurer la traçabilité de l'énergie verte.

Infotel vise à l'horizon 2025 d'avoir une couverture de 100 % pour les sites d'**Infotel** en France.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

En l'absence de risque environnemental, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision pour risque de pollution.

Aucune question environnementale n'influence l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

POLLUTIONS ET GESTIONS DES DECHETS

Mesures de prévention, réduction, réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité des sociétés du groupe **Infotel** ne représente aucun risque direct pour l'environnement de nature à affecter gravement l'air, l'eau et le sol et n'est donc pas concernée par d'éventuelles mesures de prévention ou de réduction à cet effet.

Néanmoins dans le cadre du plan numérique responsable, **Infotel** est conscient de l'impact indirect sur l'environnement avec l'approvisionnement d'énergie, de papier et de matériel hardware.

Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le groupe **Infotel** a mis en place un système de collecte sélective et de recyclage des déchets. Les

principaux déchets suivis sont la filière papiers cartons et D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

La quantité de papiers et de cartons générée par l'activité sur l'exercice 2022 est de 3,4 tonnes contre 3,1 tonnes en 2021.

La quantité de D3E pour l'année 2022 s'élève à 1,2 tonne contre 0,86 tonne en 2021. Il est à noter qu'en 2022, une partie du D3E 224 kilogrammes part en filière Réemploi avec les Ateliers du Bocage.

En 2022, deux sites, Orléans et Nantes, ont mis en place des solutions de tri des déchets.

Le site de Monaco est exclu de ce paragraphe pour 2022 et les années précédentes.

Pour la gestion des déchets notamment D3E, nous nous engageons vers une solution où une partie de nos déchets partiraient non plus en recyclage mais en économie de seconde main.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe n'émet aucune nuisance sonore.

Et d'une manière générale le groupe **Infotel** n'est concerné par aucune forme de pollution spécifique à son activité.

Mesures de prévention contre le gaspillage alimentaire

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire n'ont pas été mises en place, dans la mesure où la diversité des implantations et leur taille n'a pas permis de mettre en place des restaurants d'entreprise privatifs. Au vu de la nature des activités d'**Infotel**, cette thématique n'a pas été jugée pertinente. De même, **Infotel** n'est pas concernée par les thématiques relatives à la lutte contre la précarité alimentaire et les engagements en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Le Groupe mesure quotidiennement la consommation énergétique dans ses bureaux et centres de service et étudie les opportunités d'un meilleur rendement.

Tous les services de l'entreprise sont tenus de rationaliser au mieux leur consommation électrique.

Chaque réfection ou ouverture de nouvelles installations doit être l'occasion d'envisager et d'adopter des systèmes de technologie efficace d'économie d'énergie.

Informations environnementales	2022	2021	2020
Consommation en eau	5 313 m ³	4 852 m ³	4 852 m ³
Consommation en électricité	1264 MWh (75,7 T CO ₂)	1272 MWh (76,1 T CO ₂)	1 284 MWh (76,9 T CO ₂)
Consommation en matières premières	Néant	Néant	Néant
Consommation en autres énergies	Néant	Néant	Néant

Pour évaluer l'équivalent CO₂ de la consommation en électricité, il a été retenu que 1 kWh = 0,0599 kilogramme d'équivalent de CO₂ (mix énergétique en France en 2021 *source ADEME*).

La consommation d'eau est calculée avec une formule par m³ et par an. Compte-tenu de la mise en place du télétravail dans les locaux Infotel, il est raisonnable d'appliquer un abattement de 30 %.

Il est à noter que l'usage de l'eau est réservé à de l'usage sanitaire. L'eau n'est pas utilisée pour refroidir les salles serveurs.

Au vu des activités d'**Infotel**, la thématique de l'utilisation des sols n'a pas été jugée comme pertinente et n'est donc pas abordée dans le présent rapport.

Cette politique d'utilisation durable des ressources s'est concrétisée par ailleurs en 2022 par la mise en place d'un plan de sobriété énergétique axé sur la maîtrise des températures des locaux, le numérique responsable, les écogestes et la désignation de référents locaux.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit sont, à ce jour, l'énergie électrique pour les bâtiments que le Groupe occupe, l'énergie électrique nécessaire à l'alimentation des salles serveurs et au fonctionnement du matériel informatique nécessaire à l'activité ainsi que les déplacements professionnels.

Compte tenu de la taille de la flotte (29 automobiles et 3 motocyclettes) détenue en propre par le Groupe, l'impact de la plupart des déplacements est donc indirect (déplacements professionnels). Afin de limiter les déplacements professionnels, le Groupe a mis à disposition des plateformes collaboratives.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des salariés du Groupe sont faibles en raison de la part prépondérante des trajets réalisés en transports en commun allant du lieu de domicile au site du client.

Les émissions Scope 3 ont été calculées par un organisme externe le CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) en 2020 sur les données 2019 pour les déplacements professionnels Avion et Fer.

La quantité de CO₂ pour le scope 3 est de 194 tonnes en 2019. Après une forte baisse pendant la crise sanitaire, les déplacements professionnels ont émis 129 tonnes de CO₂ en 2022. Afin de limiter les déplacements, le groupe Infotel est doté d'outils numériques de communication et d'une charte télétravail.

En complément, la mise en place du télétravail organisé par la Charte télétravail a permis là encore de participer à la réduction des déplacements.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, le groupe Infotel comme ESN responsable se doit d'adopter une stratégie bas carbone, de limiter autant que possible les émissions de gaz à effet de serre.

L'adoption du numérique responsable permet au groupe Infotel de prendre conscience des enjeux autour du climat.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Dans le cadre du projet **Numérique Responsable**, **Infotel** a conscience de l'impact de son activité via les achats notamment de matériel informatique, de papier et d'approvisionnement en énergie.

Afin de préserver au mieux les ressources des minéraux rares, de protéger les milieux où vivent la faune et la flore, **Infotel** privilégie dans ses achats de papier le double label FSC ECOLABEL et dans ses achats de matériel informatique le label EPEAT gold pour l'achat d'ordinateurs portables et serveurs et l'approvisionnement en énergie électrique avec des ressources renouvelables.

Par ailleurs, en 2022, **Infotel** a fait appel pour le site de Paris aux ateliers du Bocage filiale d'Emmaüs <https://ateliers-du-bocage.fr/> qui est une coopérative d'utilité sociale et environnementale.

Il y a eu retraitement par l'association et tri afin de mettre en valeur 224 kg de matériel pour du réemploi contre 486 kg obsolètes ou hors service pour DEEE.

RAPPORT (RSE) INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Infotel souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement partout où les sociétés du Groupe interviennent.

Le Groupe a placé les enjeux de développement durable au cœur de sa stratégie, et l'exprime dans sa Charte Qualité.

La politique du Groupe s'inscrit dans une démarche de développement durable qui est fondée sur la conviction que son développement à long terme dépend en partie de la façon dont **Infotel** assume sa

responsabilité dans les domaines sociaux et environnementaux.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional, **Infotel** a adopté une stratégie de proximité et est très engagée dans l'économie locale à travers ses différentes implantations sur tout le territoire français :

- en région parisienne, à partir des sites de Neuilly-sur-Seine, Paris et Nanterre ;
- dans le Nord Est, à partir du site de Lille ;
- à l'Ouest, à partir des centres de service de Rennes, de Nantes, du Mans, d'Orléans, de Niort, de Brest et de Bordeaux ;
- dans le Sud-Ouest, à partir des centres de service de Toulouse ;
- dans le Sud-Est, à partir des centres de service de Lyon, de Dijon, d'Aix-Marseille et de Nice.

En sa qualité d'entreprise française, **Infotel** poursuit une véritable stratégie de proximité qui lui permet d'être à la fois très proche de ses clients, mais aussi d'offrir à ses collaborateurs, une qualité de vie.

En matière d'impact territorial, économique et social sur les populations riveraines ou locales, le Groupe fait du développement régional un élément de sa stratégie, contribuant ainsi à un impact territorial de ses activités en matière d'emploi. **Infotel** est très impliquée dans l'économie locale et d'une manière générale se fait fort de privilégier le « *nearshore* », c'est-à-dire les acteurs nationaux (ou de pays proches) par opposition à l'« *offshore* ». Le recours qui a été fait à des pays éloignés (Maroc et Inde) se justifie aujourd'hui par la demande forte de la part de clients et par la possibilité d'y trouver des informaticiens qui sont devenus difficiles à recruter malgré nos efforts.

Infotel a une politique d'emploi des jeunes dynamiques : **Infotel** embauche beaucoup de jeunes diplômés en premier emploi, qui bénéficient d'une formation en interne. **Infotel** participe régulièrement aux forums des écoles et des universités.

En effet, Infotel Conseil a mis en place un partenariat avec « Elles Bougent » : l'association « Elles bougent » encourage et accompagne les jeunes filles à se diriger vers les formations scientifiques et techniques, qui sont parmi les plus valorisées sur le marché du travail et à s'orienter vers les secteurs technologiques et industriels en manque de talents féminins. Pour **Infotel**, « Elles bougent » ce sont 32 marraines/relais qui participent aux événements suivants : Accueil de jeunes filles au sein de nos locaux, Forum, Course à pied, Rencontres avec les jeunes filles au sein de leur établissement scolaire, Challenge innovation.

Toujours dans une logique de proximité, **Infotel** a mis en place une politique volontariste s'agissant de l'apprentissage dans une augmentation du nombre d'apprentis de 135 % entre 2021 et 2022. Cela se complète au niveau local par le versement de la taxe d'apprentissage à différentes écoles et universités et l'intervention au sein de forums académiques.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Compte tenu de l'activité du Groupe, **Infotel** n'a pas vocation à entretenir des relations privilégiées ou des actions de mécénat et de partenariat avec des associations d'insertion, de défense de l'environnement, de protection de consommateurs et avec les populations riveraines.

Toutefois, **Infotel** s'investit particulièrement en matière de formation, et entretient des relations étroites et privilégiées avec les établissements d'enseignement informatique, et met en place des partenariats qui débouchent sur des apprentissages, des stages, et des formations.

En termes de gouvernance, c'est la Direction générale qui est chargée de la mise en œuvre de la politique de développement durable du Groupe.

Sous-traitance et fournisseurs

Infotel a recours à la sous-traitance étrangère de manière marginale. Cette dernière représente moins de 0,5 % de la totalité des sous-traitants.

Il n'y a pas eu d'actions menées spécifiques à la prise en compte des critères RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants, le risque étant limité compte tenu des activités du Groupe et de la présence géographique (Europe et USA).

Loyauté des pratiques

Infotel en tant qu'acteur BtoB n'est pas concernée par les dispositions relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs compte tenu de ses activités de prestations de services en informatique auprès des entreprises.

Infotel encourage l'éthique des affaires avec les politiques Anti-corruption et RSE (achats responsables).

Le Groupe a mis en place une politique de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

INFORMATIONS SOCIALES

Infotel conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce son activité.

Les pays où **Infotel** est implanté ne contreviennent pas aux droits de l'homme et libertés fondamentales.

Infotel s'engage en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En termes de parité, **Infotel** veille à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses équipes. La loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration imposait déjà une représentation de chacun des sexes à hauteur de 40 % au sein des conseils d'administration (Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 dite « loi Copé-Zimmermann »). Bien avant cette date, le Conseil d'administration d'**Infotel** satisfaisait à cette condition.

En application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »), M. Dominique Mazurier a été élu en novembre 2020 en qualité d'administrateur représentant les salariés au Conseil. Le Conseil, du fait de cette élection, est composé de 2 femmes et de 4 hommes. Cependant, la composition du Conseil respecte toujours les principes de mixité dans les conseils d'administration posés par la loi Copé-Zimmermann. En effet, en application des articles L. 225-27, alinéa 2 et L. 225-27-1, II, alinéa 2 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte dans le calcul visant à établir la proportion d'hommes et de femmes au Conseil d'administration. Ce rapport demeure de 2 femmes pour 3 hommes, soit 40 % de femmes et 60 % d'hommes.

Le 1^{er} mars 2023, **Infotel** a publié sur son site internet les résultats du calcul de l'index de l'égalité femmes / hommes, issu de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du décret n°2019-15 du 8 janvier 2019. Pour la période de référence 2022, **Infotel Conseil** a obtenu la note de 79/100.

Infotel Conseil est très bien noté en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'au niveau de l'écart de répartition des augmentations individuelles. Bien avant l'apparition de l'index de l'égalité professionnelle, la Direction d'Infotel Conseil a toujours veillé à maintenir cette équité.

Infotel Conseil réaffirme son engagement en faveur de ses collaboratrices et notamment son souhait de faire évoluer le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations. Rappelons qu'elles sont déjà présentes sur plusieurs postes stratégiques et à responsabilité : direction générale, direction de département, direction d'agence, ou encore direction de projet ; **Infotel** souhaite continuer à œuvrer dans cette voie.

Pour cela, un plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est en vigueur. Il priorise 4 piliers : le recrutement, la promotion professionnelle, la rémunération et enfin l'articulation vie professionnelle – vie personnelle pour l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Infotel Conseil s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux de personnel féminin au niveau national de 25 % pour

l'effectif global à échéance 2025.

En conséquence, les mesures concrètes suivantes sont mises en place :

- les chargés de recrutement veillent à ce que les cabinets de recrutement externes avec lesquels Infotel collabore proposent autant de candidatures féminines que masculines ;
- la Direction recommande que, dans les équipes dans lesquelles il existe une sous-représentation féminine, à compétences et qualifications équivalentes entre un candidat et une candidate, une priorité soit donnée à la candidate, sous réserve d'une appréciation objective prenant en considération les situations particulières d'ordre personnel de tous les candidats ;
- les équipes recrutement sont formées et sensibilisées aux enjeux de non-discrimination. Un membre de la DRH a par ailleurs suivi une formation approfondie à ce sujet, ce qui permet de former régulièrement les chargés de recrutement et d'être le référent au quotidien en cas de besoin ;
- deux référents contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ont été nommés ;
- Infotel Conseil s'attache à promouvoir la présence de collaboratrices lors de présentations/formations dans les établissements supérieurs ou lors de présence à des forums ;
- de plus, Infotel Conseil adhère au réseau « Elles bougent » depuis avril 2021. Cette association a pour but d'accompagner les jeunes filles dans leurs choix d'orientation mais également de sensibiliser, grâce à différents événements, les parents et les enseignants aux possibilités de carrière dans les domaines scientifiques et techniques de l'industrie. Pour rendre concret l'engagement d'Infotel au sein de cette association, les marraines/relais Infotel bénéficient de deux demi-journées par an sur temps de travail pour participer à des actions « Elles bougent » ;
- une communauté Infot'Elles vient également d'être créée pour continuer d'avancer sur le sujet. Cela se matérialise par diverses actions autour du sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail ;
- Infotel met en place une politique interne et externe de communication et de sensibilisation sur ces thèmes ;
- depuis 2021, la Directrice des Ressources Humaines est au Comité de Direction en plus du Comité exécutif.

Un regard particulièrement attentif est apporté sur les conditions de travail de tout le personnel du Groupe, ainsi que celles de ses sous-traitants. Dans le palmarès 2023 (environnement, social, gouvernance) publié par la revue « Le Point » le 17 novembre 2022 des sociétés les plus responsables de France, **Infotel** figure au 60^e rang du classement national, et au 5^e rang du secteur d'activité « Informatique et télécommunications ».

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

Informations sociales	2022	2021
Effectif total au 31 / 12 ⁽¹⁾	1 869	1 672
Entrées (CDI et contrats de professionnalisation)	545	364
Embauches CDD	0	0
Sorties (CDI et contrats de professionnalisation)	348	314
Licenciements (économiques et pour autres causes)	4	13
Heures supplémentaires forfaitaires	100 par an ou 2,75 par semaine selon fonction	100 par an ou 2,75 par semaine selon fonction
Main d'œuvre extérieure	Néant	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant	Néant
Organisation du temps de travail	Annualisation à 90 %	Annualisation à 90 %
Durée du temps de travail	37,20 ou 37,75 heures par semaine	37,20 ou 37,75 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	30,1 heures par semaine	30,1 heures par semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, AT, maternité : 2,85 %	Maladie, AT, maternité : 2,5 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	45 024 € / an	43 793 € / an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+5,4 % en moyenne	+1,1 % en moyenne
Charges sociales	43 % des rémunérations	41 % des rémunérations
Intéressement	Néant	Néant
Participation	Coefficient 4/7	Coefficient 4/7
PEE	Oui, y compris en actionnariat	Oui, y compris en actionnariat
Égalité professionnelle hommes femmes : salaire moyen ⁽²⁾	2,9 % de plus pour les hommes	3,6 % de plus pour les hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	0,2 %	0,1 %
Accords collectifs ⁽³⁾	RTT	RTT
Hygiène et sécurité	1 CSE, maladie prof. : néant	1 CSE, maladie prof. : néant
Accidents de travail et de trajet avec arrêt	11	1
Formation	2 345k€ soit 2,06 % des charges du personnel	2 138k€ soit 2% des charges du personnel
Travailleurs en situation de handicap	34	26
Œuvres sociales	148 k€ (CSE)	158 k€ (CSE)
Sous-traitance	54,5 % du poste total salaires + ST	50,6 % du poste total salaires + ST
Impact territorial	Néant	Néant
Relation avec les associations	Elles Bougent	Néant
Sous-traitance à l'étranger	<0,5 %	1 %
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant	Néant

⁽¹⁾ : la différence entre les effectifs Groupe France et les effectifs mondiaux, inférieure à 2 %, n'est pas significative et justifie de leur exclusion des données mentionnées dans ce chapitre. Les données présentées dans ce tableau incluent le périmètre France et Monaco depuis 2019 sauf pour l'indicateur « motifs et taux d'absentéisme » qui est sur un périmètre Infotel Conseil uniquement.

⁽²⁾ : ce faible écart est jugé comme non significatif.

⁽³⁾ : un accord d'entreprise relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail a été signé le 3 mars 2009 avec le Comité d'entreprise pour une durée indéterminée.

ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

En application des dispositions des articles L.22-10-36 alinéa 5 et R 225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons les engagements de la Société dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Ils se placent dans le cadre de la législation française, concernant plus de 98 % des effectifs du Groupe : ainsi, les thématiques comme la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou l'abolition du travail des enfants n'ont pas été traitées car le groupe **Infotel** est implanté dans des pays présentant peu de risque sur ces points.

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée.

Par ailleurs, le Groupe a défini une politique d'emploi des seniors et a mis en place un plan d'action.

POLITIQUE DE FORMATION

Le nombre d'heures de formation réalisé sur l'année 2022 est de 83 834.

Le dispositif de formation du Groupe est animé localement par les équipes recrutement. Cette organisation permet de mettre en place une politique formation au plus près des besoins métiers et des clients. En parallèle, les souhaits des collaborateurs sont pris en compte, en particulier lors des entretiens professionnels.

A la suite de nouvelles réflexions menées sur l'organisation de la formation, un responsable formation et développement des compétences a été désigné chez Infotel Conseil afin d'accompagner les recruteurs et de mettre en place des outils tels qu'une cartographie des métiers pour anticiper les évolutions propres aux métiers de l'ESN.

Cette synergie a permis en 2022 d'augmenter le nombre de contrat d'apprentissage de 135 %.

Lors du dernier trimestre 2022, Infotel prépare le lancement d'un dispositif LMS Infotel Conseil Learning, une plateforme de formation e-learning, qui permet de créer et partager des formations en E-learning.

POLITIQUE DE SANTE-SECURITE / QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La Politique Santé et Sécurité au Travail & QVT d'**Infotel** est déployée en conformité avec les exigences légales et réglementaires locales, en particulier en France.

La politique santé – sécurité

Infotel Conseil dispose d'un CSE et d'une CSSCT, en charge de veiller à l'application de cette politique santé-sécurité au travail.

Chaque année, tous nos sites sont visités dans le cadre d'une visite conjointe avec un élu représentant les collaborateurs et un membre de la Direction.

Nous entretenons des relations directes et de proximité avec chaque Service de Santé au Travail avec lesquels nous travaillons.

Les activités du groupe **Infotel** ne comportent pas de risques particuliers identifiés en matière d'accident du travail. Les taux d'accident du travail et de trajet sont bas. Les accidents interviennent le plus souvent lors des trajets domicile-travail.

Tous les salariés sont sensibilisés aux consignes de sécurité dès leur arrivée et une communication dédiée est mise en place dans les livrets reçus à l'arrivée, dans les différents documents affichés dans les bâtiments.

Le principal facteur de risque identifié concerne la posture adoptée au poste de travail et le fait que ce dernier soit sur un écran.

Infotel travaille avec un prestataire externe qui visite chaque agence annuellement afin de réaliser des vérifications et former les collaborateurs à différents sujets (SST, incendie, défibrillateurs, etc.).

En 2022, la gestion de la crise sanitaire était toujours d'actualité, bien que le protocole sanitaire ait été réduit drastiquement par le gouvernement en mars 2022. A la suite de cette décision gouvernementale, les référents Covid-19 désignés localement, sont toujours présents afin d'assurer un suivi de proximité des collaborateurs et de veiller à l'application des règles allégées par le Groupe.

La qualité de vie au travail

La Direction a mis en place de nombreux projets visant à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des collaborateurs.

Tout d'abord, un plan sur la qualité de vie au travail a été mis en place de manière unilatérale. Ce plan met également en place le « don de jours », nouveauté chez Infotel Conseil en 2021, assurant un système de solidarité entre les collaborateurs.

Ensuite, afin de pérenniser le télétravail au sein d'Infotel Conseil à la suite de sa mise en place dans le cadre exceptionnel de l'épidémie de la Covid-19, une charte télétravail a été signée en décembre 2021 et déployée massivement dès courant 2022. En proposant trois modes de télétravail, cette charte vise à être flexible pour s'adapter aux besoins de l'entreprise, de nos clients ainsi qu'aux attentes des collaborateurs tout en veillant à préserver l'équilibre du collectif de travail. Un avenant télétravail fixant des jours sur la semaine ou sur le mois est possible, selon chaque situation particulière.

Pour accompagner au mieux l'ensemble des collaborateurs à ce mode de travail, un guide du télétravail, complété d'une foire aux questions sont à la disposition des collaborateurs. Ces documents visent également à sensibiliser les collaborateurs sur les bonnes pratiques permettant d'éviter les risques psychosociaux et/ou les troubles musculosquelettiques.

De plus, dès le début de la crise, le Groupe a mis en place un service de psychologues extérieurs permettant d'accompagner les collaborateurs en toute confidentialité. Ce service est, à date, pérennisé et les collaborateurs peuvent le contacter, à tout moment et gratuitement.

Enfin, depuis 2021, Infotel Conseil a mis en place un plan en faveur des personnes en situation de handicap qui vise à intégrer l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur situation. Ce plan prévoit, notamment, la désignation de deux référents handicap, la possibilité d'un aménagement de poste, l'absence autorisée d'une journée pour constituer son dossier de demande de reconnaissance de travailleur en situation de handicap et enfin des chèques CESU financés intégralement par Infotel Conseil. Cette politique a permis de faire évoluer le nombre de personnes en situation de handicap de 31 %.

Parallèlement, d'autres projets ont été mis en place afin de favoriser la circulation et la disponibilité de l'information ainsi que l'automatisation de processus RH.

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCEDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NEGOCIATION AVEC CELUI-CI

Le dialogue social reste un enjeu majeur pour accompagner l'évolution du Groupe. Annuellement, Infotel engage les négociations obligatoires sur les thématiques suivantes : rémunération/temps de travail/partage de la valeur ajoutée et égalité professionnelle/QVT. Au-delà de cette périodicité, les négociations ont porté sur le télétravail et la gestion des parcours professionnels. Le Comité Social et Économique (CSE) et la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), sont les relais de la communication entre la Direction et les salariés.

Pour cela, la Direction et les représentants du personnel se réunissent régulièrement : au moins une fois par mois avec le CSE et une fois tous les trimestres avec la CSSCT.

Cette politique d'organisation du dialogue social s'inscrit dans une volonté d'accroître auprès des salariés le sentiment d'appartenance à l'entreprise et de renforcer la mobilisation de tous autour du plan stratégique de développement du Groupe.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Périmètre de reporting RSE

Le périmètre de *reporting* social couvre les effectifs du groupe **Infotel** en France et Monaco inscrits au 31 décembre 2022 dans les effectifs d'Infotel Conseil (92,4 %), OAI0 (4,2 %) et Infotel Monaco (3,4 %). Pour l'indicateur sur le taux d'absentéisme, le périmètre couvert correspond à Infotel Conseil uniquement.

Le périmètre de *reporting* environnemental couvre les sites en France et Monaco soit 98 % de l'effectif Groupe.

L'agence de Monaco n'est pas incluse dans le périmètre de *reporting* sur les déchets.

Étant précisé que les salariés des filiales étrangères représentent moins de 2 % de l'effectif total du Groupe, leur impact est jugé non significatif et par conséquent elles ne sont pas intégrées au *reporting* tant social qu'environnemental présenté dans ce rapport.

Les indicateurs RSE

Conformément à l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et son Décret d'application n°2017-1174 du 18 juillet 2017 (qui remplace le dispositif « Grenelle II » sur la RSE par une déclaration de performance extra-financière), le groupe **Infotel** s'est efforcé d'apporter le maximum de transparence dans le renseignement de ses informations extra-financières. Conformément à la règle du *comply or explain* prévue par le texte de loi, le groupe **Infotel** reconnaît cependant qu'un nombre restreint d'informations n'est pas renseigné dans ce document : la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination du travail forcé et l'abolition du travail des enfants. Les raisons principales peuvent être l'absence d'indicateur fiable sur ces questions à date ou l'absence avérée d'enjeu sur certaines questions au regard des activités, de la taille et de l'implantation géographique du Groupe. Les indicateurs RSE sélectionnés répondent donc à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités du groupe **Infotel**.

Les points spécifiques par indicateur

Consommation d'énergie : il s'agit des quantités d'énergie achetées en direct par l'entité.

Émissions de GES des déplacements professionnels : la méthodologie de calcul de ce poste a évolué. Les émissions 2019 avaient été calculées par le CITEPA lors de la réalisation du BEGES réglementaire et, pour les années 2020, 2021 et 2022, le calcul a été réalisé par **Infotel** sur la base des données fournies par les agences de transport. Les données des émissions de GES de Monaco ne sont pas incluses en 2022.

Effectifs totaux et répartition par sexe, âge et géographie : il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors stagiaires, intérimaires et sous-traitants). Les salariés quittant le Groupe au 31 décembre ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.

Total des entrées : il s'agit du nombre total des embauches pendant l'exercice dans l'entreprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Total des sorties : il s'agit du nombre total des sorties pendant l'exercice dans l'entreprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ». Les salariés quittant le Groupe au 31 décembre sont comptabilisés dans les sorties.

Nombre d'accidents : il s'agit du nombre total d'accidents :

- est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel ;

- les accidents survenus pendant les déplacements pour les besoins professionnels ou sur le trajet habituellement emprunté par le collaborateur entre son domicile et son lieu de travail sont comptabilisés comme des « accidents de trajet ».

Absentéisme : il s'agit du nombre total des jours ouvrés d'absence pendant l'exercice pour les motifs suivants :

- absences pour raisons familiales ou parentales : maternité, congés parentaux, congés autorisés pour événements familiaux (mariage, enterrement...);
- absence pour projet personnel : création d'entreprises, congés sabbatiques, congés sans solde ;
- absence pour maladie ou accident non professionnel ;
- absence pour « maladie professionnelle » ou « accidents de trajet ».

Heures de formation : à l'exclusion des formations réalisées par des employés d'**Infotel** à des employés d'**Infotel**. Les heures de formation comptabilisées correspondent aux heures qui ont été facturées sur la période. Les heures de formation des stagiaires sont incluses.

Vérification des informations

Conformément à l'article L.22-10-36 du Code de commerce le groupe **Infotel** a nommé Deloitte et Associés en qualité d'organisme tiers indépendant en charge de la vérification des informations de RSE au titre de 2020 publiées dans le rapport de gestion.

Le rapport de l'organisme tiers indépendant portant sur la présence et la sincérité des informations de RSE publiées sera mis en ligne sur le site Internet d'**Infotel**.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Conformément à l'article L.22-10-36 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après la Déclaration de performance extra-financière, suite à la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE par l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et son Décret d'application n°2017-1174 du 18 juillet 2017. Cette déclaration remplace le rapport RSE (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale) issu du dispositif « Grenelle II ».

Cette Déclaration de performance extra-financière a vocation à présenter une description du modèle d'affaires, une analyse des principaux risques ainsi que les politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender au mieux les risques identifiés.

Certaines informations qui relèvent de la Déclaration de performance extra-financière sont déjà présentées au sein du rapport de gestion du Document d'enregistrement universel au titre de la RSE et font donc l'objet ci-après de renvois aux paragraphes concernés, Dans un souci de cohérence vis-à-vis des lecteurs du présent Document d'enregistrement universel, au sein de ces paragraphes objet de renvois, les termes « Responsabilité sociale et environnementale » ou « RSE » n'ont pas été remplacés par les termes « Déclaration de performance extra-financière ».

En outre, d'autres informations sont présentées ci-après au sein du présent paragraphe 17.7., dans les domaines suivants :

- précisions sur les mesures prises en faveur des personnes handicapées, suite à l'entrée en vigueur de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- lutte anti-corruption suite à l'entrée en vigueur de la Loi dite « Sapin II » ;
- lutte contre l'évasion fiscale suite à l'entrée en vigueur de la Loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière.

Modèle d'affaires

Les informations relatives au modèle d'affaires d'**Infotel** sont présentées de manière détaillée au sein des chapitres **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » du présent Document d'enregistrement universel. Les sujets suivants sont abordés :

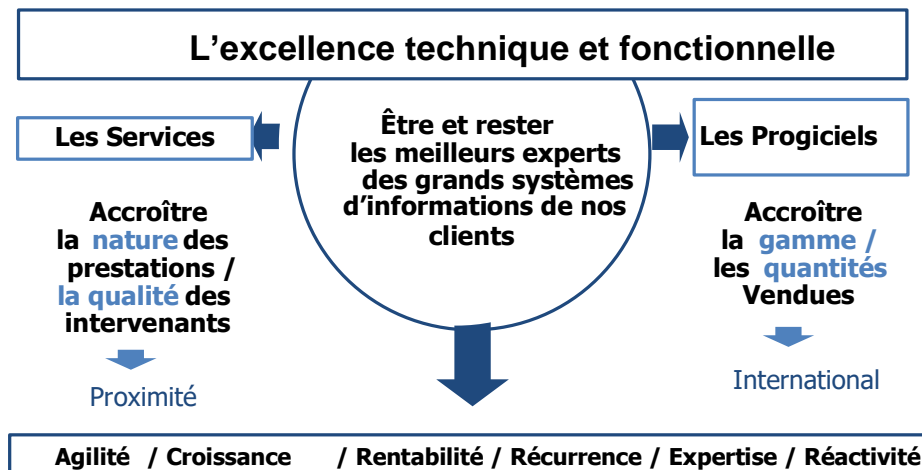
- activité ;
- environnement d'affaires ;
- organisation et structure ;
- ressources ;
- marché sur lesquels **Infotel** opère ;
- objectif et stratégies de création de valeur ;
- résultats ;
- tendances et perspectives d'avenir.

Le modèle d'affaires d'**Infotel** peut se schématiser en trois parties :

Modèle opérationnel :

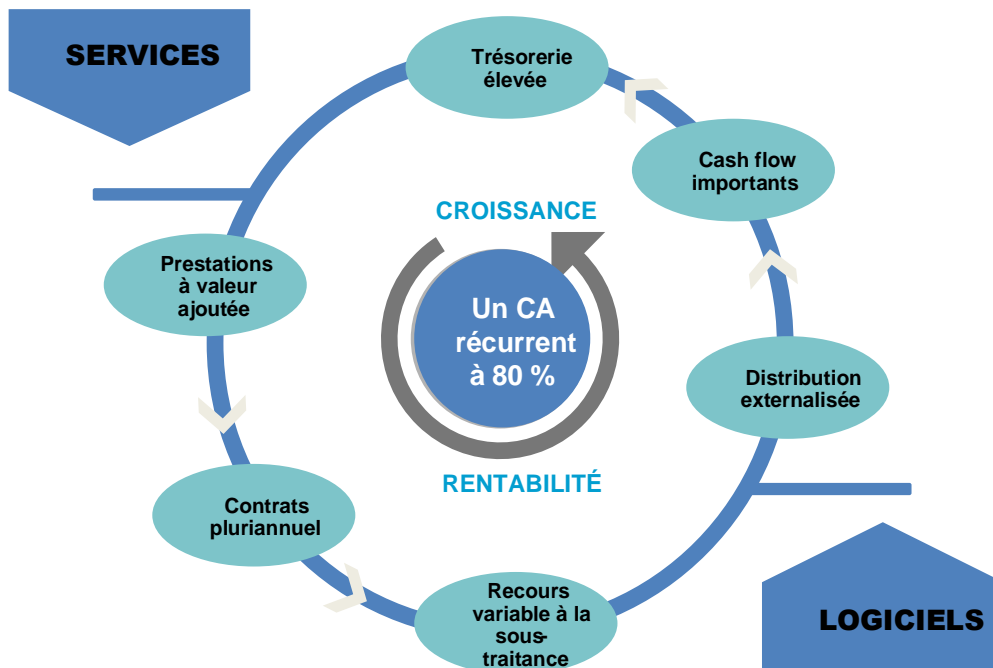
Il montre comment les deux activités, les Services et les Logiciels, s'articulent autour de valeurs d'excellence au cœur de la transformation des clients.

Pour accompagner la transformation digitale de nos clients



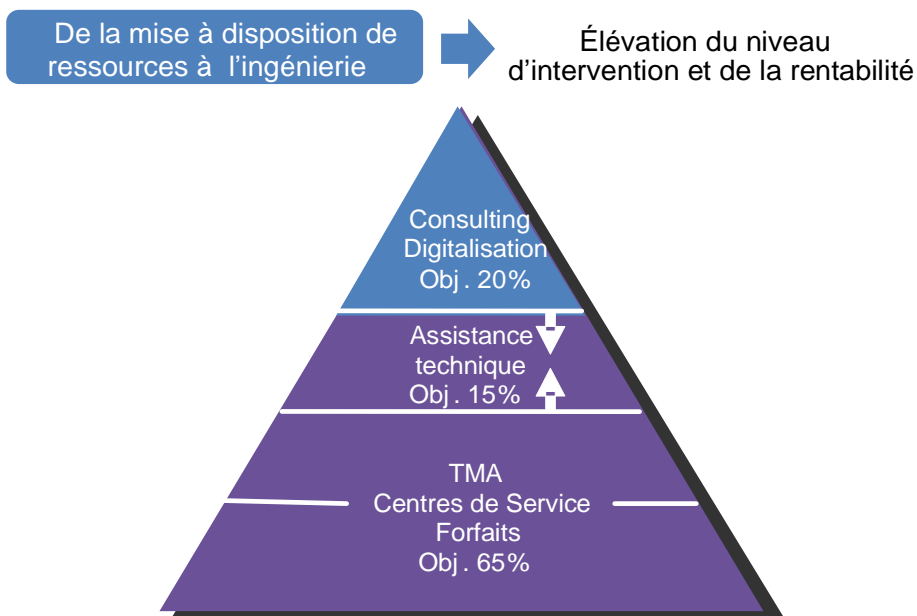
Modèle économique :

Il montre comment l'articulation des deux activités contribue à la rentabilité et au développement de l'entreprise.



Modèle métier :

Il montre que l'évolution, des métiers assure la pérennité et la complémentarité des activités. Le haut de la pyramide amène la rentabilité alors que le bas de la pyramide amène la récurrence des affaires.



Analyse des principaux risques extra-financiers et présentation des politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender ces risques

L'analyse des principaux risques extra-financiers a été élaborée à partir de séances de travaux et d'échanges intervenus entre l'instance dirigeante du Groupe et ses salariés, notamment son Responsable qualité. L'analyse réalisée a permis l'identification de risques inhérents à son activité, dans plusieurs domaines : social, sociétal, environnemental.

L'ensemble de ces risques extra-financiers sont abordés de manière synthétique au sein du paragraphe « Matrice de risque » ci-après développé, qui permet d'identifier rapidement ces risques et ils sont présentés de manière détaillée dans les paragraphes suivants :

Social / sociétal

Les risques rencontrés par **Infotel** dans le domaine social / sociétal sont exposés au sein des paragraphes « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » et « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ». Les politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender ces risques y sont également développées. Les thèmes suivants y sont abordés : Égalité hommes / femmes, élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, politique de formation, politique de santé-sécurité, organisation du dialogue social, relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité d'**Infotel**, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques.

Infotel s'est rapproché de **l'Agefiph** pour partager ses offres d'emploi et proposer des opportunités de carrière dans le groupe. **Infotel** est à l'écoute des salariés en situation de handicap pour aménager leur poste de travail en concertation avec les préconisations de la médecine du travail et de praticiens en ergonomie.

Dans son développement, **Infotel** veille à ce que les locaux soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

Infotel a décidé en 2020 de renforcer son action pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en particulier pour l'entité Infotel Conseil.

Pour ce faire, Infotel Conseil se fait accompagner par un cabinet spécialisé. Entre mai 2020 et février 2021, plus de 350 salariés d'Infotel Conseil ont rencontré les consultants de ce cabinet afin d'échanger et de découvrir le sujet du handicap. Cette initiative a été appréciée par l'ensemble des collaborateurs interviewés. Cette démarche a permis de sensibiliser les collaborateurs à ce sujet. En parallèle, deux référents handicap ont été nommés pour déployer les ambitions de l'entreprise au quotidien.

Il permet d'offrir une large connaissance des actions déployées par l'entreprise à destination des salariés et candidats.

Environnement

Les risques rencontrés par **Infotel** dans le domaine environnemental sont exposés au sein des paragraphes « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** », « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » et « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ». Les politiques et diligences raisonnables mises en place pour appréhender ces risques y sont également développées.

Droits de l'Homme

Infotel conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce son activité.

Les pays où le groupe **Infotel** est implanté ne contreviennent pas aux droits de l'homme et libertés fondamentales.

Infotel respecte les dix engagements du pacte de l'ONU.

Dès lors, un regard particulièrement attentif est apporté sur les conditions de travail de tout le personnel du Groupe, ainsi que celles de ses sous-traitants. Dans le palmarès 2023 (environnement, social, gouvernance) publié par la revue « Le Point » le 17 novembre 2022 des sociétés les plus responsables de France, **Infotel** figure au 60^e rang du classement national, et au 5^e rang du secteur d'activité « Informatique et télécommunications ».

Anti-corruption

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II », institue diverses mesures structurantes en vue de renforcer la transparence des groupes et entreprises.

Cette année encore, la Direction générale d'**Infotel** a été sensibilisée sur les risques de corruption et de

trafic d'influence auxquels les collaborateurs sont exposés.

Infotel réproue la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que ses dirigeants et salariés s'impliquent pour faire respecter ce principe. L'objectif est de refuser toute tolérance en matière de corruption, objectif qui doit être partagé par le Groupe, ses salariés et ses parties prenantes.

À ce titre, **Infotel** a désigné l'un de ses salariés en qualité de Responsable Conformité. Ce dernier est en charge du déploiement du dispositif de lutte anti-corruption au sein du Groupe.

Infotel a procédé à une étude de la réalité du risque, aboutissant à une cartographie qui est réévaluée chaque année par la Direction du Groupe.

Par ailleurs, un code de conduite anti-corruption a été intégré au règlement intérieur de l'entreprise et un dispositif d'alerte / signalement a été mis en place au sein du groupe **Infotel**.

La loi n°2022-401 du 21 mars 2022 dite Wasserman visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte a été intégrée au dispositif anticorruption.

Lutte contre l'évasion fiscale

En matière de lutte contre l'évasion fiscale, **Infotel** s'assure de la conformité de ses opérations avec la législation et la réglementation fiscale en vigueur. Par ailleurs, ses filiales procèdent à une communication transparente de leurs déclarations de revenus dans les États au sein desquels elles sont soumises à cette obligation.

L'évasion fiscale n'est pas identifiée comme susceptible de générer des risques sur les opérations ou la réputation du Groupe.

Données personnelles – Conformité au Règlement européen RGPD

Le règlement européen « RGPD » est entré en application le 25 mai 2018.

Infotel est sensible à la protection des données pour son compte et pour ses parties prenantes, clients et fournisseurs.

- désignation à la CNIL d'un DPO joignable à l'adresse dpo@infotel.com;
- élaboration d'une politique des données personnelles ;
- déploiement d'un Système de Management de la Sécurité de l'information SMSI depuis 2017 avec certification ISO27001 pour les sites de Paris, Nanterre, Rennes, Blagnac et Newcastle en UK ;
- mise en place des registres conformes au RGPD ;
- procédure pour le droit d'accès, rectification et d'opposition à ses données personnelles ;
- déploiement d'un module de sensibilisation au RGPD pour tous les salariés.

Matrice de risque

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Social	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Prise en compte des situations de handicap à deux niveaux : - En matière de recrutement - En matière d'accès aux infrastructures et d'exercice de l'emploi	15.7.2.1.	15.5.1
		Recherche d'un équilibre hommes / femmes : - Au sein de l'instance dirigeante - Ensemble des salariés	3.9. 15.5.2.	3.9. 15.5.1.
	Dialogue social	Mise en place des instances représentatives du personnel afin d'assurer le dialogue social, information / consultation du Comité social et économique et négociation	15.5.5	15.5.5 15.5.1

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Social (suite)	Accidents du travail / sécurité des salariés	Prise en compte des risques auxquels les salariés sont exposés, à savoir : - accidents de travail (le risque concernant principalement les déplacements des salariés) - risques liés aux infrastructures / bâtiment au sein desquels les salariés exercent leur emploi, posture adoptée au poste de travail et travail sur écran	15.5.4.	15.5.1.
	Absentéisme	Prise en compte des risques liés à l'absentéisme (maternité, paternité, maladie, etc.)	15.6.3	15.5.1 15.6.3
	Formation / Développement des compétences	Suivi des compétences et formation des salariés pour s'assurer de la mise à niveau et de la progression de l'ensemble des collaborateurs	15.5.3.	15.5.3.
	Conditions de travail Bien-être des salariés	Prise en compte de l'environnement de travail de l'ensemble des salariés du Groupe afin que ces derniers exercent leur emploi dans les meilleures conditions possibles	15.5.5	15.7.2.2.

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Environnement	Pollution	Absence de risque	3.8.2.	3.8.2.
	Changement climatique	Risques environnementaux liés aux émissions de gaz à effet de serre générés par l'activité d'Infotel	3.8.5.	3.8.5.
	Prévention et gestion des déchets	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.8.3.	3.8.3.
	Gaspillage alimentaire	Absence de risque	3.8.3.	3.8.3.

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Sociétal	Développement durable	Les risques liés à une consommation excessive sont de plusieurs ordres : - Des dépenses excessives du Groupe liées à une surconsommation, mais également - L'impact environnemental que cette surconsommation pourrait engendrer	3.8.4.	3.8.4.
	Droits de l'homme	Risque non significatif, les pays où Infotel est implanté ne contreviennent pas aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales	3.9.	3.9.

Domaine	Type de risques extra-financiers	Description	Politiques et mesures pour prendre en compte ce risque (URD)	Indicateurs clés de performance (URD)
Anti-corruption	Risque en matière de corruption et de trafic d'influence	Le risque est ici de plusieurs ordres, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Risque pénal (amendes et peines d'emprisonnement) - Par ailleurs, risques économiques - Réputation 	15.7.2.4. Anti-corruption	15.7.2.4. Anti-corruption
Lutte contre l'évasion fiscale	Risque en matière d'évasion fiscale	Le risque est ici de plusieurs ordres, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Risque pénal (amendes et peines d'emprisonnement) - Par ailleurs, risques économiques - Réputation 	15.7.2.5. Lutte contre l'évasion fiscale	15.7.2.5. Lutte contre l'évasion fiscale

Taxonomie verte européenne

L'Union Européenne a adopté le Règlement européen UE 2020/852 du 18 juin 2020, entré en vigueur le 12 juillet 2020. Ce règlement vise à promouvoir les investissements durables au sein du marché intérieur.

Ledit Règlement établit un système commun de classification des activités avec des critères spécifiques, permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce dispositif est appelé taxonomie verte européenne.

En application du Règlement précité, chaque société devant établir une déclaration de performance extra financière, doit publier au sein de celle-ci la part de son chiffre d'affaires, ses dépenses d'investissement (Capex) et dépenses opérationnelles (Opex) associées à des activités dites éligibles au sens de la réglementation européenne. Il s'agit des produits et/ou services liés à des activités économiques considérées comme durables.

Plus spécifiquement, les activités en question sont celles qui contribuent substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux suivants : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les actes délégués de l'Union Européenne du 4 juin 2021 et du 6 juillet 2021 établissent les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant aux objectifs détaillés ci-dessus, ainsi que la nature des informations à publier en matière de taxonomie verte.

La taxonomie européenne introduit les notions d'éligibilité et d'alignement :

- une activité économique est dite éligible si elle est décrite dans les actes délégués en raison de son potentiel contributif à l'un au moins des six objectifs environnementaux précités, indépendamment du fait que cette activité remplisse les critères techniques énoncés dans ces actes délégués ;

- la seconde notion est celle de l'alignement, laquelle vise à confirmer la contribution significative de cette activité économique éligible. Pour être alignée ; une activité doit ainsi respecter les critères de contribution substantielle à l'un des six objectifs précités, ne pas cause de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs (critère dit DNSH : « *Do no significant harm* ») et respecter des garanties minimales, à savoir respecter les Droits de l'Homme & principes et droit fondamentaux au travail.

A ce jour les activités économiques dites « éligibles » à la taxonomie verte ne sont définies qu'au regard des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Pour Infotel, le périmètre de *reporting* pour ces trois indicateurs couvre les sites en France et Monaco, à l'exclusion des autres filiales étrangères, car leur impact est jugé non significatif et par conséquent elles ne sont pas intégrées au *reporting* présenté ci-après.

(i) La part du chiffre d'affaires associé à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Les premiers objectifs environnementaux à analyser pour l'exercice 2022 sont l'« *atténuation du changement climatique* » et l'« *adaptation au changement climatique* ».

S'agissant de l'activité listée au paragraphe 8.2. de l'Annexe II du Règlement délégué du 4 juin 2021, intitulé « *Programmation, conseil et autres activités informatiques* », appartenant à la catégorie du « *secteur de l'information et de la communication* », comme le précise très justement la Commission européenne dans ce Règlement délégué, ce secteur d'activité est marqué par une certaine ambivalence sur le terrain de la durabilité.

Elle précise en effet que « *le secteur de l'information et de la communication est un secteur en progression constante, qui prend une part croissante dans les émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à atténuer le changement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs, par exemple en offrant des solutions propres à faciliter la prise de décisions permettant de réduire ces émissions.* » (§ 38 du Règlement délégué du 4 juin 2021).

Au titre des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, au stade actuel de la réglementation européenne, les activités 8.2. « *Programmation, conseil et autres activités informatiques* » (Annexe II du Règlement délégué) et l'activité 8.2 « *Solutions fondées sur des données en vue de la réduction des émissions de GES* » (Annexe I du Règlement délégué), sont considérées comme éligibles.

Dans le cas d'**Infotel**, pour pouvoir relever une part de chiffre d'affaires associé à ces activités économiques éligibles à la taxonomie européenne, il doit être démontré que le chiffre d'affaires généré par le Groupe est issu de solutions informatiques, digitales et de logiciels qui, grâce à leurs fonctionnalités, permettent une atténuation ou une adaptation au changement climatique.

Infotel est un acteur de la transformation digitale, notamment par l'intermédiaire des offres proposées par OAIO. De manière plus globale, le chiffre d'affaires associé aux solutions et logiciels développés par **Infotel**, pourrait être qualifié d'éligible au sens de la taxonomie, ce qui nécessiterait une analyse plus approfondie et exhaustive, de chacune des solutions informatiques, afin d'établir au cas par cas leur impact respectif sur l'atténuation du changement climatique, particulièrement sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

À date et pour les raisons mentionnées ci-dessus, **Infotel** ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre des activités précitées, pour l'exercice 2022, mais une analyse plus fine pourrait permettre de retenir une part de chiffre d'affaires éligible afférent à ces activités, telles que définies par la Taxonomie européenne.

Les résultats relatifs au chiffre d'affaires peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe II du Règlement délégué (UE) 2021 /2178 du 6 juillet 2021 :

Part du Chiffre d'affaires issue de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2022																								
	Codes	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do Not Significant Harm)						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie, année N	Part du chiffre d'affaires aligné année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire				
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes									
Activités économiques		Devise (m €)	%	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	E/T				
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																								
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																								
Chiffre d'affaires des activités alignées (A.1.)	NA	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0%	0%	NA	NA			
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																								
Chiffre d'affaires des activités éligibles non alignées (A.2.)	NA	0	0%																					
Total A (A.1. + A.2.)	NA	0	0%																		0%	0%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																								
Chiffre d'affaires des activités non éligibles (B)	NA	300,42	100%																					
Total A+B	NA	300,42	100%																					

(ii) Les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Le groupe **Infotel** a réalisé un examen de la définition du numérateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.2.2 de l'annexe I au Règlement délégué ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'investissement éligibles.

Le Groupe **Infotel** a conclu que :

a) le montant des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie est nul ;

b) le montant des dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant à l'expansion d'activités économiques éligibles sur la taxonomie, ou visant à permettre aux activités économiques éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci est nul ;

c) le montant des Capex concernant l'achat de la production d'activités économiques éligibles à la taxonomie, ainsi que les mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les activités listées aux points 7.3 à 7.6 de l'annexe I à l'Acte délégué relatif au Climat ainsi que les autres activités économiques listées dans les actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe 3), de l'article 11, paragraphe 3), de l'article 12, paragraphe 2), de l'article 13, paragraphe 2), de l'article 14, paragraphe 2) et de l'article 15, paragraphe 2) du Règlement Taxonomie s'élevait à 8 846 milliers d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 (1 768 milliers d'euros pour l'année 2021).

Le groupe **Infotel** a adopté une approche selon laquelle les dépenses en immobilisations liées aux bâtiments, aux voitures d'entreprise acquises ou louées au cours de l'exercice, sont considérées comme « éligibles » au sens du règlement européen, pour autant qu'ils puissent être considérés comme participant aux objectifs fixés dans le règlement européen. En ce qui concerne les actifs loués, les nouveaux contrats, les renouvellements, les réévaluations et les prolongations ont été pris en compte dans le calcul du numérateur.

Le groupe **Infotel** a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentés au point 1.1.2.1 de l'annexe 1 au Règlement délégué. Le total des investissements constitué d'acquisitions et de changements de périmètre de consolidation tels que rapportés dans les notes 12.1 – Actifs incorporels, hors goodwill 12.3 – Immobilisations corporelles et matériel et 12.4 – Contrats de location (Section 5.2 « États financiers consolidés ») s'élevait à 12 855 milliers d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 (4 947 milliers d'euros pour l'année 2021).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement s'élève à 68,9 % pour l'exercice 2022 (35,7 % en 2021).

Les résultats relatifs aux CAPEX peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe II du Règlement délégué (UE) 2021 /2178 du 6 juillet 2021 :

Part des dépenses CAPEX issue de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2022																					
Activités économiques	Codes	Devise (m€)	CAPEX en absolu	Part des CAPEX	Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important					Garanties minimales	Part des CAPEX alignée sur la taxonomie, année N	Part des CAPEX alignée année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire		
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire						Pollution	Biodiversité et écosystèmes
			%	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	E/T	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5		0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%								0%	NA	NA	NA
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7		0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%								0%	NA	NA	NA
CAPEX des activités alignées (A.1.)			0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%											
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5		0,089	0,69%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								0%	NA	NA	NA
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7		8,756	68,11%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								0%	NA	NA	NA
CAPEX des activités éligibles non alignées (A.2.)			8,846	68,81%																	
Total A (A.1. + A.2.)			8,846	68,81%																	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																					
CAPEX des activités non éligibles (B)			4,009	31,19%																	
Total A+B			12,855	100,00%																	
Commentaire : Les travaux d'analyse pour la qualification des CAPEX éligibles comme alignés ou non étant en cours pour les 2 catégories, les CAPEX éligibles ont été considérés à date comme non alignés par prudence																					

(iii) Les dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Les dépenses d'exploitation (OPEX) tels que définis par la taxonomie européenne, représentent moins de 5 % des charges opérationnelles du groupe **Infotel** sur l'exercice 2022. Elles correspondent à des frais d'entretien et de réparation d'actifs corporels, à des frais de rénovation des bâtiments, aux frais de recherche et développements, ainsi qu'aux frais de loyers non capitalisés, lesquels ne représentent pas le cœur d'activité d'**Infotel** et constituent donc une faible quote-part des charges opérationnelles totales. Il convient en effet de rappeler que le modèle d'affaires d'**Infotel** génère principalement des dépenses d'exploitation afférentes à des charges de personnel et à des charges de sous-traitance. Ce constat, combiné au fait que les activités du Groupe ne sont pas à date éligibles, amène **Infotel** à appliquer l'exemption de matérialité pour cet indicateur.

Les résultats relatifs aux OPEX peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe II du Règlement délégué (UE) 2021 /2178 du 6 juillet 2021 :

Part des OPEX concernant des services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2022																				
Activités économiques	Codes	OPEX en absolu Devise (m €)	Part des OPEX %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice						Garanties minimales O/N	Part des OPEX alignée sur la taxonomie, année N %	Part des OPEX alignée année N-1 %	Catégorie d'activité habilitante NA	Catégorie d'activité transitoire NA
				Atténuation du changement climatique %	Adaptation au changement climatique %	Ressources aquatiques et marines %	Economie circulaire %	Pollution %	Biodiversité et écosystèmes %	Atténuation du changement climatique O/N	Adaptation au changement climatique O/N	Ressources aquatiques et marines O/N	Economie circulaire O/N	Pollution O/N	Biodiversité et écosystèmes O/N					
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
OPEX des activités alignées (A.1.)	NA	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0%	0%	NA	NA
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
OPEX des activités éligibles non alignées (A.2.)	NA	0	0%																	
Total A (A.1. + A.2.)	NA	0	0%																	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
OPEX des activités non éligibles (B)	NA	0	0%																	
Total A+B	NA	0	0%																	

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Durant l'année 2022, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- Arcsys (plate-forme technologique d'archivage), avec entre autres :

- Le développement d'un outil d'archivage par référence ;
- Le chiffrage des archives ;
- Les processus des traitements de fin de vie des archives ;
- La génération automatique de l'interface de saisie des paramètres d'archivage ;
- L'intégration d'un outil de pilotage et de supervision (Systemd) pour automatiser et suivre les travaux d'archivage ;
- L'enrichissement des archives ;
- L'optimisation des restitutions des archives.
- Orlando (Suite for Tech Pubs) :
 - Passage à 100% de la continuité du service lors des montées de version du logiciel ;
 - La gestion des exigences de conformité avionique ;
 - L'enrichissement des attributs de mises en forme documentaire ;
 - La prise en compte des informations des processus de traitement dans des fichiers HTML.
- la poursuite des recherches et développements sur les autres produits de la gamme Infotel, avec entre autres :
 - Optimisation des consommations CPU pour le produit iDBA ;
 - Mise en place de systèmes de profilages pour la plateforme z/OS ;
 - Développement d'outils de débogage pour la plateforme z/OS ;
 - Implémentation d'un nouveau module d'analyse et formatage de requêtes SQL pour le produit DB/IQ ;
 - Compatibilité des formats de sortie avec l'ensemble des produits de déchargement des bases DB2 sur z/OS ;
 - Historisations des consommations de ressources des utilitaires dans DB2 ;
 - Le monitoring des travaux en cours d'exécution pour les produits multiplateformes ;
 - Implémentation de la compression du matériel (NX842) par les produits multiplateformes.

Pour cette activité, les frais de développement se sont élevés en 2022 à 1 409 k€ entièrement portés à l'actif avant imputation du CIR.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des points variés parmi lesquels on peut citer entre autres :

- Lors de l'utilisation d'une interface graphique, analyse des expressions faciales de l'utilisateur pour déterminer la qualité de l'ergonomie de l'application ;
- Identification de références bibliographiques dans des documents techniques et scientifiques grâce à l'intelligence artificielle ;
- Détermination et indicateurs de maturité d'une organisation utilisant les méthodologies de développement agile ;
- Construction d'un outillage de développement rapide en Microsoft Visual studio ;
- Développement d'une plateforme d'intégration continue pour l'ensemble du groupe.

Pour ces activités de service, les charges de recherche se sont élevées à 1 039 k€, correspondant uniquement aux charges du personnel prises dans le calcul du CIR.

Le tableau ci-dessous récapitule les charges de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2022	2021	2020
Frais de développement activés	1 409	1 417	1 473
Frais de développement du logiciel Orlando	1 687	1 242	1 009
Frais de développement comptabilisés en charges	1 039	1 357	1 186
Total frais de recherche et développement	4 135	4 016	3 668

SITUATION D'INFOTEL DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 300 418 k€ pour l'exercice 2022 contre 263 441 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une augmentation de 14,0 %.

L'année 2022 a été portée par une croissance dynamique de 13,7 % de l'activité Services (96,50 % du CA) qui passe de 254 971 à 289 896 k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 24,2 % (3,50 % du CA) qui passe de 8 471 k€ à 10 522 k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 12,07 %. Elles passent de 241 492 k€ en 2021 à 270 632 k€ en 2022.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 29 785 k€ et représente 9,91 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 21 949 k€ en 2021 et représentait 8,33 % du chiffre d'affaires, soit une hausse de 1,58 point.

Le résultat financier est de (619) k€ contre (354) k€ pour l'exercice précédent lié à l'application de la norme IFRS 16 (locations).

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 7 914 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 20 314 k€ contre 13 702 k€ pour l'exercice précédent.

Société mère

La société mère **Infotel** a une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du Groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des dividendes en provenance de ses filiales et de la part lui revenant des produits financiers résultant de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 10 667 k€, en hausse de 11,92 % contre 9 531 k€ en 2021.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 8,91%. Elles passent de 9 850 k€ en 2021 à 10 728 k€ en 2022.

Le résultat d'exploitation passe de 1 104 k€ à 1 362 k€, et le résultat financier ressort à 10 781 k€ alors qu'il s'élevait à 9 658 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 12 143 k€ contre 10 762 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de 13 k€ en 2022, alors qu'il s'élevait à 109 k€ en 2021.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices est de 4,5 k€, tenant compte d'un crédit d'impôt recherche de 476 k€.

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ressort à 12 152 k€ contre 11 048 k€ pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Activité d'Infotel Conseil

Le chiffre d'affaires d'Infotel Conseil, détenue à 100 %, s'est élevé à 281 229 k€ pour l'exercice 2022 contre 248 775 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de l'ordre de 13,05 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 12,29 %. Elles passent de 229 638 k€ en 2021 à 257 861 k€ en 2022.

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à 25 840 k€, représente 9,19 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2022 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 20 903 k€ et représentait 8,40 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 475 k€ contre 312 k€ pour l'exercice précédent.

Après 5 766 k€ d'impôt sur les bénéfices et après déduction de la participation des salariés d'un montant de 3 739 k€, le résultat net comptable s'élève à 16 798 k€ contre 12 831 k€ pour l'exercice précédent.

Activité d'OAIO

La société OAIO, détenue à 65 % par **Infotel**, a réalisé un chiffre d'affaires en 2022 de 9 997 k€ contre 9 433 k€ en 2021, soit une hausse de 5,98 %.

Le résultat d'exploitation de 2 114 k€ représente 21,15 % du chiffre d'affaires pour l'année 2022 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 1 496 k€, représentant 15,86 % du chiffre d'affaires.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 468 k€ et de la participation des salariés de 334 k€, le résultat net comptable s'élève à 1 315 k€ contre 900 k€ pour l'année précédente.

Activité de Coach'IS

Coach'IS, détenue à 100 % par Infotel Conseil, a réalisé un chiffre d'affaires en 2022 de 138 k€ et un bénéfice net comptable de 112 k€.

Activité de Collaboractif Portail Services

Collaboractif Portail Services, détenue à 100 % par Coach'IS, a réalisé un chiffre d'affaires en 2022 de 60 k€ et un bénéfice net comptable de 45 k€.

Activité d'Infotel Corporation (USA)

La société **Infotel Corporation** (USA), détenue à 100 %, assure le support technique des logiciels aux États-Unis et gère les relations avec certains distributeurs.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 810 k€ en 2022, en hausse de 35,00 % (600 k€ en 2021) et un bénéfice de 41 k€ contre 261 k€ pour l'exercice précédent.

Activité d'Infotel Monaco (Monaco)

La société **Infotel Monaco** (Monaco), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 7 438 k€ en 2022 contre 6 269 k€ lors de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de 18,65 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 1 300 k€ contre 1 163 k€ pour l'exercice précédent.

Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)

La société **Insoft Infotel Software GmbH** (Allemagne), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 888 k€ en 2022, en baisse de 8,07 % (966 k€ en 2021). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 237 k€, contre 373 k€ lors de l'exercice précédent.

Activité d'Infotel UK Consulting Ltd

La société **Infotel UK Consulting Ltd** (Royaume-Uni), détenue à 51 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 579 k€, en hausse de 50,55 % (4 370 k€ au cours de l'exercice 2021). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 1 004 k€, contre 675 k€ lors de l'exercice précédent.

Activité de Smurk IT India Private Ltd (Inde)

La société Smurk IT India Private Ltd (Inde), détenue à 99,9 % par la société Infotel UK Consulting Ltd, a réalisé un chiffre d'affaires de 401 k€ pour la période du 19 août 2022 à la clôture de l'exercice. Le résultat pour la période est de 63 k€ avant impôt sur les bénéfices.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice. En effet la pandémie de la Covid-19 a un impact limité sur les comptes d'**Infotel** grâce à une bonne gestion, une écoute et un suivi attentif de ses clients.

PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION

Infotel s'est implanté en Inde pour renforcer ses projets internationaux. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Smurk IT India Private Ltd.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE POUR 2022

Infotel dispose d'excellents atouts au sein de ses deux pôles d'activité Services et Logiciels, une trésorerie confortable, une absence d'endettement et un positionnement fort chez ses clients.

En 2023, le Groupe entend consolider ses positions commerciales chez la majorité de ses clients grands comptes.

La publication du nouveau plan de développement 2022 – 2026 permet de définir les ambitions et de mobiliser les moyens pour la poursuite de la croissance du Groupe, tant au niveau des Services que pour les Logiciels.

Le début de l'année 2023 est marqué par un bon niveau de croissance, par une forte demande d'évolution des systèmes d'information de nos clients, par un accroissement de la digitalisation. Nous continuons à faire face à la pénurie de ressources en ayant recours, à court terme, à plus de sous-traitance et à des bases éloignées (*off shore*). On notera cependant que les actions entreprises pour accélérer encore le recrutement et la formation produisent leurs effets.

Certes l'horizon n'est pas exempt de nuages, avec notamment le retour de l'inflation, les incertitudes sur la situation macro-économique avec les retombées de la crise en Europe de l'Est.

Mais nous avons confiance en nos salariés et en notre entreprise pour réaliser les objectifs de ce plan de développement.

IDENTITÉ DES DIRIGEANTS DÉTENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

Les dirigeants détenant, au 31 décembre 2022, une participation directe significative dans le capital de la société **Infotel** sont les suivantes :

<u>Titulaires :</u>	<u>% Capital</u>	<u>% Droits de vote</u>
- M. Bernard LAFFORET	26,86	37,57
- M. Michel KOUTCHOUK	5,61	7,85
- Mme Josyane MULLER	0,99	1,38
- M. Eric FABRETTI	0,90	1,24

Aucune acquisition, cession, souscriptions ou échanges de titres significatif n'ont été réalisées par les membres du Conseil d'administration et le Directeur Général ainsi que toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de

l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ou des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes ci-dessus mentionnées.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.

Il n'existe aucune participation directe ou indirecte dans le capital de la Société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Il n'existe aucun accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont décidées par l'Assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions étant de six années.

La modification des statuts de la Société est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les pouvoirs du Conseil d'administration, l'émission ou le rachat d'actions sont récapitulés dans le tableau des délégations ci-annexé.

Il n'existe aucun accord conclu avec la Société qui modifierait ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société et porterait atteinte à ses intérêts.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président, Directeur Général
- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Administrateur et Directeur Général Délégué
- **Madame Josyane MULLER**, Administrateur et Directeur Général Délégué
- **Madame Hélène KERMORGANT**, Administrateur
- **Monsieur Alain HALLEREAU**, Administrateur
- **Monsieur Dominique MAZURIER**, Administrateur représentant les salariés

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes ne fait mention d'aucune convention réglementée.

Etant précisé que les conventions conclues avec des filiales détenues à 100 % par la Société n'ont plus le caractère de convention réglementée.

Par ailleurs, aucune convention n'a été conclue directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

En application de la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi « PACTE », la société **Infotel** a élaboré une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure a également vocation à suivre la Recommandation de l'AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012, modifiée le 5 octobre 2018.

À cette occasion, il a été rappelé le cadre législatif et réglementaire applicable aux conventions réglementées ainsi que la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues.

Cette procédure a été approuvée à l'occasion de la séance du Conseil d'administration d'Infotel en date du 4 mars 2020.

CHARGES NON DEDUCTIBLES VISÉES A L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I.

Les comptes de l'exercice écoulé font apparaître au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I des amortissements excédentaires de **8.996** Euros.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés du groupe **Infotel** au capital de la société au 13 janvier 2023 au travers du plan d'épargne entreprise est de 78 629 actions représentant 1,14 % du capital social d'**Infotel**.

En application du même article, il est rappelé qu'au 31 décembre 2022, aucun salarié du groupe **Infotel** ne détient d'actions nominatives acquises dans les conditions ci-dessous :

- acquises au titre de la participation, y compris celles qui ne sont plus en période d'incessibilité ;
- acquises à la suite d'une opération de privatisation ;
- résultant d'attributions gratuites dans le cadre de l'article L. 22-10-59 alinéa 2 du Code de commerce ;
- souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-187 du Code de commerce avant son abrogation par la loi du 20 février 2001 sur l'épargne salariale.

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. III et L. 22-10-36 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations de toute nature et des avantages en nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président et Directeur Général :
 - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **216** k€.
- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Directeur Général Délégué :
 - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **199** k€.
- **Madame Josyane MULLER**, Directeur Général Délégué :
 - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **192** k€.
- **Monsieur Eric FABRETTI**, Directeur Général Délégué :
 - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **240** k€.

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2021 et 2022, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle ou jeton de présence n'a été alloué aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Madame Hélène KERMORGANT, Administrateur indépendant, a perçu une somme de **3 k€** au titre de sa rémunération pour l'exercice 2022.

Monsieur Alain HALLEREAU, Administrateur indépendant, a perçu une somme de **3 k€** au titre de sa rémunération pour l'exercice 2022.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

REMUNERATION ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS

Pour l'exercice 2022, nous vous proposons d'allouer au Conseil d'administration une rémunération annuelle d'un montant global de **6.000** Euros, étant précisé que le Conseil d'administration souhaite l'attribuer à parts égales aux deux administrateurs indépendants.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes.

Le Conseil constate qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes et constate qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à **12.151.932,45 Euros**, de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	12.151.932,45 €
- Augmenté du Report à Nouveau créditeur	7.973.799,16 €
	<hr/>
- Formant un Bénéfice distribuable de	20.125.731,61 €
- A titre de dividendes	13.781.116,00 €
Soit 2 Euros pour chacune des 6.890.558 actions composant le capital social	
- Le solde, soit la somme de	6.344.615,61 €
en instance d'affectation au Report à Nouveau	<hr/>
TOTAL EGAL au bénéfice distribuable	20.125.731,61 €

Le dividende sera détaché le 19 mai 2023 et mis en paiement à compter du 23 mai 2023.

Le montant des dividendes sera par ailleurs ajusté afin de tenir compte du nombre d'actions auto détenues et non rémunérées. La somme correspondante sera affectée automatiquement au poste Report à nouveau.

Lorsqu'elle est versée à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, la distribution est soumise à l'impôt sur le revenu au barème progressif, après application de l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3 2^e du Code Général des Impôts. Etant aussi précisé que les dividendes distribués feront l'objet, pour les personnes physiques, d'un paiement à la source des prélèvements sociaux de 17,2 % dans la plupart des cas, et du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %.

D'autre part, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

- **Exercice clos le 31/12/2019** : Un dividende par action de 1,05 Euros, donnant droit à un abattement de 40 %, au profit des personnes physiques.
- **Exercice clos le 31/12/2020** : Un dividende par action de 1,60 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physique.
- **Exercice clos le 31/12/2021** : Un dividende par action de 1,60 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physique.

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

L'Assemblée générale du 25 mai 2022 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % du capital social de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 110 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 19 mai 2021.

Aucun achat d'actions propres n'a été réalisé dans le cadre du programme de rachat, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, la Société détenait 3 430 actions propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2022, la Société ne détenait aucune action propre rachetée dans le cadre de programmes de rachats antérieurs.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 sont les suivantes :

	Quantité	CMP	Montant brut
Achat	33 000	52,0078 €	1 716 257 €
Vente	31 716	52,2297€	1 656 516 €

LE CONTRÔLE INTERNE

1. Définition et objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez **Infotel** ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- enfin, de veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle

Infotel est la société mère d'un groupe fondé en 1979.

Au 31 décembre 2022, le Groupe est constitué de ses filiales françaises, Infotel Conseil et OAIO détenues respectivement à 100 % et 65 % par **Infotel**. La société Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS, qui elle-même détient 100 % de la société Collaboractif Portail Services.

Le groupe **Infotel** a également une présence à l'international grâce à ses filiales étrangères implantées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et à Monaco : les sociétés Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Infotel Monaco sont détenues à 100 % et sa filiale au Royaume-Uni, Infotel UK Consulting Ltd, est détenue à 51 %.

Infotel s'est également implanté en Inde pour renforcer ses projets internationaux. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Smurk IT India Private Ltd.

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

Dans l'exercice de ses fonctions de Comité d'audit, le Conseil d'administration est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes

consolidés par les commissaires aux comptes et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 65 %, et Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Infotel est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel** qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

La gestion des risques majeurs

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la Société. Dans le groupe **Infotel**, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur **Infotel** est développée dans le document d'enregistrement universel 2022 de la société **Infotel**. En résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par **Infotel**.

Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions, ...)

Risques de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

Risques de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	2 155
Passifs	1 210
Position nette	945

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	3 829
Passifs	2 028
Position nette	1 801

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	106 678
Passifs	95 673
Position nette	11 005

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2022 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 5 683 k€, soit 1,9 % du chiffre d'affaires (contre 4 416 k€ en 2021 représentant 1,7 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 1,9 % du chiffre d'affaires 2021, soit 5 841 k€ (contre 1,4 % du chiffre d'affaires 2021, soit 3 721 k€). Celle réalisée en roupie indienne est de 215 k€.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 4 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 46 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 6 k€.

Risques de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'une absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	179 k€
Comptes à terme :	45 000 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables : **Infotel** travaille en effet avec les directions informatiques de grands groupes français et internationaux, clients depuis parfois plus de 30 ans, pour lesquels l'informatique est un outil stratégique et dont l'externalisation partielle n'est confiée qu'à des entreprises pérennes.

La répartition de la clientèle de l'activité par secteur économique figure au paragraphe « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » en page **Erreur ! Signet non défini.** du présent document.

Le chiffre d'affaires Services du groupe **Infotel** se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées.

Au cours des trois derniers exercices la répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2022	2021	2020
Prestations en régie	36,2	31,7	37,1
Prestations forfaitisées et centres de service	63,8	68,3	62,9

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le risque de dépendance clients est équivalent à celui de l'an dernier. Le client le plus important d'**Infotel** représente 16,7 % du chiffre d'affaires consolidé contre 13,8 % lors de l'exercice précédent. Le deuxième plus gros client représente 11,2 % du chiffre d'affaires, contre 10,9 % en 2021. Quant aux cinq plus gros clients, ils représentent au total 50,5 % du chiffre d'affaires consolidé contre 47,8 % lors de l'exercice précédent. La majorité des prestations réalisées pour ces clients est effectuée au sein de centres de service, faisant l'objet de contrats pluriannuels.

Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**. La charte Qualité du Groupe, établie pour sa certification ISO 9001, énonce une devise : « *faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence* » : **Infotel** a toujours voulu assumer ses choix techniques, en ne dépendant que des compétences de sa direction et de celles de ses équipes internes, et jamais de fournisseurs externes.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle met en place progressivement un encadrement intermédiaire destiné, à terme, à prendre les postes de Direction de la Société.

Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion liés à la digitalisation et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif. Le Groupe a montré qu'il savait évoluer vers d'autres technologies adoptées par ses clients tout en restant leur fournisseur, et également gagner de nouveaux clients.

Baisse des prix - Forfait

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en perpétuelle mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de logiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2 ; il a su renouveler sa gamme et la développer pour reprendre des parts de marché à ses concurrents ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de service, et fait maintenant partie des acteurs de référence.

Gestion de croissance

Infotel prévoit une croissance dans les années à venir, notamment à l'international.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger est effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

Risques juridiques

La politique de gestion des risques juridiques consiste à provisionner des sommes relatives à certains conflits, à hauteur du risque estimé de sortie de ressource pour le Groupe. Le montant des provisions pour litiges s'élève à 229 k€.

Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologation.

Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables.

À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, dans un contentieux dans ce domaine.

Infotel n'est pas dépendant de logiciels appartenant à des tiers : les ventes de logiciels, directes ou indirectes, concernent principalement des logiciels développés par **Infotel** qui n'induisent pas de paiement de redevances.

Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non-respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les actifs du groupe **Infotel**.

Risques environnementaux

Risques industriels et liés à l'environnement

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement des cartouches d'encre pour imprimantes et collecte du matériel informatique obsolète) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Même si les prestations de services du Groupe ont un très faible impact sur l'environnement, le groupe **Infotel** s'efforce néanmoins de limiter les effets de son activité sur l'environnement par différentes mesures décrites au chapitre « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » en page **Erreur ! Signet non défini.** du présent document.

Notamment, le groupe **Infotel** est certifié ISO 14001 depuis le 29 juillet 2011.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

Risques climatiques

Conformément à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique, depuis l'exercice 2016, **Infotel** est tenue de mentionner les risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité.

Prise en compte des risques climatiques

Compte tenu de la localisation de ses implantations, exclusivement européennes, le groupe **Infotel** est peu exposé aux risques liés au changement climatique, tant dans le cadre de son fonctionnement que dans l'exercice de ses activités.

Certains phénomènes climatiques extrêmes sont néanmoins susceptibles d'affecter les locaux d'**Infotel** en Europe (ex. : tempêtes, canicules, crue de la Seine, etc.).

Stratégie bas carbone

La stratégie bas carbone du groupe s'inscrit dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique **Infotel** s'engage à minimiser les impacts négatifs liés à ses activités sur l'environnement, en particulier via une politique de limitation de ses émissions de CO₂. Ainsi les émissions de gaz à effet de serre du Groupe sont essentiellement liées aux déplacements des salariés d'Infotel. Elles sont faibles en raison de la part prépondérante des transports allant du lieu de domicile au site du client. De plus, l'essentiel des véhicules des salariés n'appartiennent pas au Groupe. L'impact de la plupart des déplacements est donc indirect.

Le Groupe dispose d'une flotte de véhicules comprenant 29 automobiles et 3 motocyclettes. A chaque nouvelle contractualisation de véhicule, **Infotel** étudie la meilleure carburation possible (électrique, hybride, thermique). Les rejets en termes d'émission sont très faibles du fait de la petite taille de la flotte. Le Groupe a également mis en place un système de visioconférence pour limiter les déplacements.

Les émissions de carbone des sociétés du Groupe sont, pour la majeure partie, dues à la consommation électrique (Scope 2) de ses installations et en particulier de ses équipements informatiques.

Le groupe **Infotel** a réalisé un Bilan BEGES (Emission des gaz à effet de serre) par un organisme externe le CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) sur les données de l'année 2019 et déposé à l'ADEME en 2021.

La quantité de CO₂ pour le scope 3 est de 194 tonnes en 2019. Après une forte baisse pendant la crise sanitaire, les déplacements professionnels ont émis 129 tonnes de CO₂ en 2022. Afin de limiter les déplacements, le groupe **Infotel** est doté d'outils numériques de communication et d'une charte télétravail.

Qualité

Infotel a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Infotel Conseil a confirmé en 2022 la certification ISO 9001:2015 pour les activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats pour les sites de Paris (Neuilly-sur-Seine et Paris Montreuil et Nanterre), Toulouse (Blagnac et Balma), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).

Notre numéro de certification : 1998/10031.13.

Infotel Conseil a renouvelé en 2022 la certification EN 9100:2018 pour les activités de conception réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats pour le site de Toulouse (Blagnac).

Notre numéro de certification : 2019/80411.2

Infotel Conseil a confirmé en 2022 la certification environnementale ISO 14001:2015 pour les activités de réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats pour les sites de Paris (Neuilly-sur-Seine, Paris Montreuil et Nanterre), Toulouse (Blagnac et Balma), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).

Notre numéro de certification : 2001/40997.5.

Infotel Conseil a confirmé en 2022 la certification Systèmes de management de la sécurité de l'information ISO 27001:2017 pour les activités de Conception, Réalisation, Maintenances et Support de logiciels avec engagements de résultat sur Infrastructures Infotel pour les sites de Rennes, Paris, Nanterre, Toulouse (Blagnac et Balma) et Newcastle (UK).

Notre numéro de certification : 2017/77710.5.

La politique menée par **Infotel** en matière d'environnement est développée au paragraphe « Politique générale en matière environnementale » du présent document.

Risques sanitaires

Pour faire face à la crise sanitaire générée par la pandémie de la Covid-19, survenue au début de l'année 2020, **Infotel** a été dans l'obligation d'adapter son organisation, en particulier par un recours massif au télétravail et par le recours au chômage partiel des collaborateurs privés d'activité.

Organisation des délégations

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de direction ou la Direction générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

Description des procédures de contrôle interne

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 65 %, et Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

La filiale de droit indien Smurk IT India est détenue à 99,9 % par Infotel UK Consulting Ltd.

Par ailleurs, Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS, elle-même détenant 100 % de la société Collaboratif Portail Services.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un Comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de directions régionales assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

1) La Direction générale

La Direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

2) La direction opérationnelle

La mission de la direction opérationnelle est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de cette direction est exercée par deux Directeurs généraux délégués.

3) La direction financière

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction est assurée par un Directeur général délégué.

4) La direction du personnel

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction rattachée à la direction opérationnelle sous le contrôle d'un Directeur général délégué.

5) La fonction communication

La fonction communication est rattachée à la Direction générale.

3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature

Les dépenses dans les sociétés françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes.

2) Établissement des comptes annuels

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes annuels leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

3) Établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

Évolution du contrôle interne

Infotel se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

Infotel sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

Conformité aux lois et règlements en vigueur

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide

n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

Monsieur Bernard LAFFORET
Président Directeur Général, Administrateur

INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.756.223,20 Euros
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS
SIRET : 317 480 135 000 43

LISTE DES ADMINISTRATEURS FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS (Au 31 décembre 2022)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 MAI 2023

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Administrateurs	
Bernard Lafforet, Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur-Délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Représentant permanent d'Infotel, administrateur d'Infotel Conseil
Josyane Muller	Président-Directeur général d'Infotel Conseil
Hélène Kermorgant	Néant
Alain Hallereau	Néant
Dominique Mazurier	Salarié, Directeur de projet
Directeurs généraux délégués	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Josyane Muller	Voir ci-dessus
Éric Fabretti	« Directeur Général délégué » d'Infotel Conseil « Director » d'Infotel UK Consulting Ltd Président d'OAIO Président de Coach'IS Gérant de Collaboractif Portail Services

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
1. Situation financière à la fin d'exercice					
a - Capital social	2.662.782	2.662.782	2.693.781	2.756.223	2.756.223
b - Nombre d'actions émises	6.656.955	6.656.955	6.734.452	6.890.558	6.890.558
c - Nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	10.337.025	9.941.090	9.784.833	9.531.398	10.666.825
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	11.576.030	14.399.388	10.514.548	12.871.835	14.091.019
c - Impôt sur les bénéfices	780.333	327.283	661.087	-204.320	4.508
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	8.525.991	11.834.175	7.595.556	11.048.555	12.151.932
e - Montant des bénéfices distribués	10.651.128	7.071.175	10.914.040	11.024.893	13.781.116
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,62	2,11	1,46	1,84	2,04
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,28	1,78	1,13	1,60	1,76
c - Dividende versé à chaque action	1,60	1,05	1,60	1,60	2,00
4. Personnel					
a - Nombre de salariés	5	5	4	4	4
b - Montant de la masse salariale	1.024.064	1.024.064	815.808	845.808	847.059
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	382.267	306.980	307.024	320.946	320.704

TABLEAU RECAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
19 mai 2021	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 350 000 euros	19 juillet 2023	0
25 mai 2022	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	25 novembre 2023	0
15 décembre 2022	Attribution d'actions gratuites à des salariés	5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	15 février 2026	0

